

Executive summary

Au deuxième trimestre de 2016, la progression des crédits octroyés aux sociétés non financières par les banques résidentes est restée pratiquement stable en Belgique. À la fin de juin, le taux de croissance sur une base annuelle de ces crédits s'est établi à 3,9 %, contre 4,0 % en mars. La progression des crédits diffère néanmoins suivant les catégories de maturité. Le taux de variation des crédits à court terme (moins d'un an) a de nouveau augmenté, se chiffrant à 1,5 % à la fin de juin, contre 1,1 % à la fin du trimestre précédent. Celui des crédits à long terme (plus de cinq ans) s'est pour sa part légèrement raffermi, passant de 5,0 % à la fin de mars à 5,1 % à la fin de juin. Celui des crédits à moyen terme (entre un et cinq ans) s'est en revanche inscrit en recul, retombant à 3,8 % au deuxième trimestre de 2016, contre 6,0 % le trimestre précédent.

La croissance des crédits reste soutenue par le bas niveau des taux d'intérêt appliqués aux nouveaux crédits bancaires. Ceux-ci ont encore légèrement reculé au cours du deuxième trimestre, à l'exception des taux à moyen terme (entre un et cinq ans), qui ont légèrement augmenté, de 3 points de base, entre la fin de mars et la fin de juin, pour atteindre 1,61 %. La moyenne des taux d'intérêt à long terme (plus de cinq ans) a pour sa part diminué de 17 points de base, retombant à 1,81 %. Quant aux taux d'intérêt à court terme, qui suivent la même tendance que les taux du marché monétaire, ils ont enregistré un repli de 3 points de base, pour se chiffrer, à la fin du mois de juin 2016, à respectivement 1,73 et 1,47 %, selon que les montants des prêts étaient inférieurs ou supérieurs à un million d'euros.

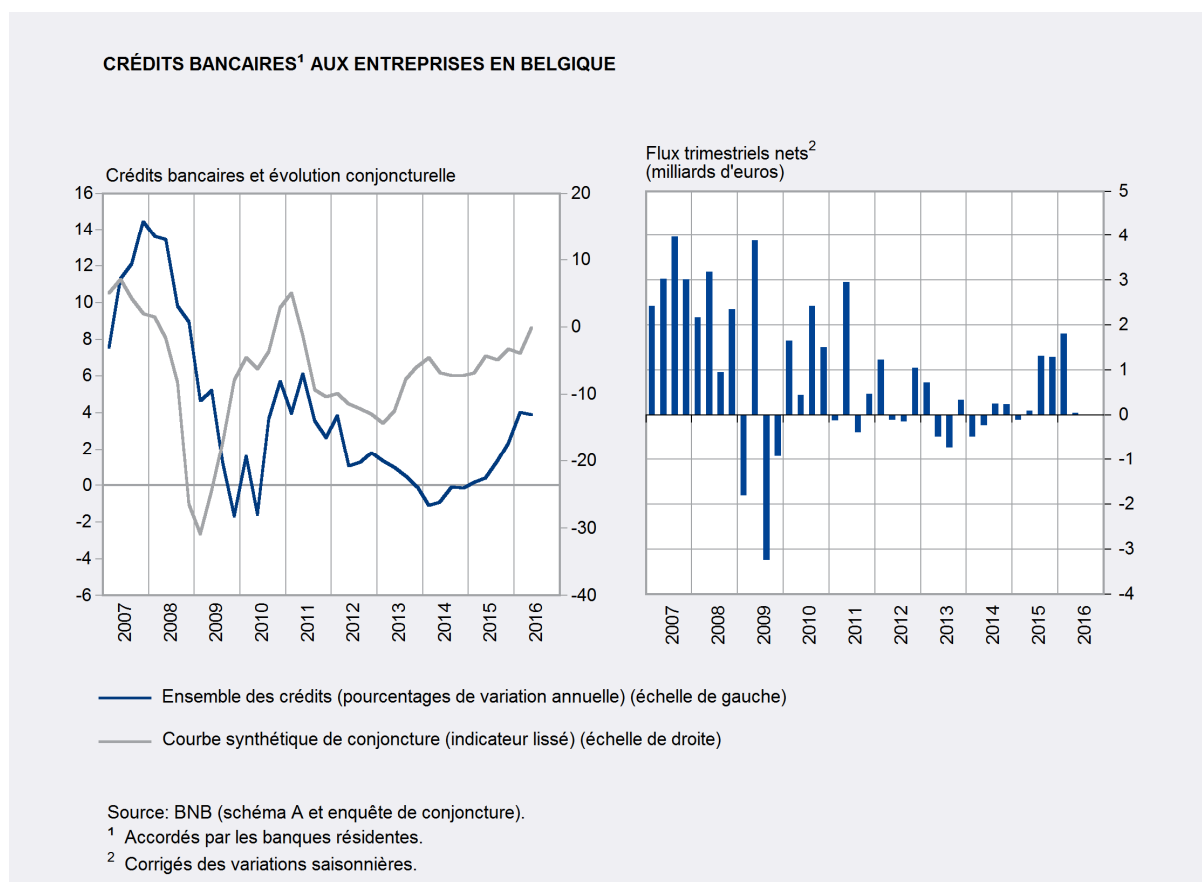
Les crédits aux sociétés non financières ont en outre été favorisés par un nouvel assouplissement des critères d'octroi appliqués par les banques au deuxième trimestre de 2016. Selon les informations fournies par les quatre grandes banques belges dans le cadre de l'enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire, ce relâchement peut être attribué, entre autres, à l'alourdissement de la pression concurrentielle. Par ailleurs, les banques ont de nouveau fait état d'une hausse de la demande de crédits, qui, selon leur appréciation, serait imputable à plusieurs facteurs, et en particulier à l'augmentation des besoins de financement liés aux investissements, aux activités de fusion et d'acquisition et à la gestion des stocks et du fonds de roulement dans un contexte de bas niveau des taux d'intérêt. Pour le troisième trimestre de 2016, les banques belges s'attendent à ce que leurs critères d'octroi de crédits restent stables et prévoient une nouvelle expansion de la demande de prêts par les entreprises. Du point de vue de ces dernières, les conditions globales de crédit sont toujours considérées comme favorables.

Des développements semblables ont été observés dans l'ensemble de la zone euro, où l'octroi de crédits aux entreprises s'est raffermi au deuxième trimestre de 2016, ressortant à 1,7 %, contre 1,2 % le trimestre précédent. S'agissant de l'évolution des crédits, l'hétérogénéité perdure cependant entre les États membres. Par ailleurs, les banques de l'union monétaire ont fait mention d'un relâchement de leurs critères d'octroi de crédits aux entreprises durant cette période, ainsi que d'un raffermissement de la demande de crédits. Elles prévoient un nouvel assouplissement de leurs conditions de prêt et une progression de la demande de crédits au troisième trimestre de 2016.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES AU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2016

1. Volume des crédits

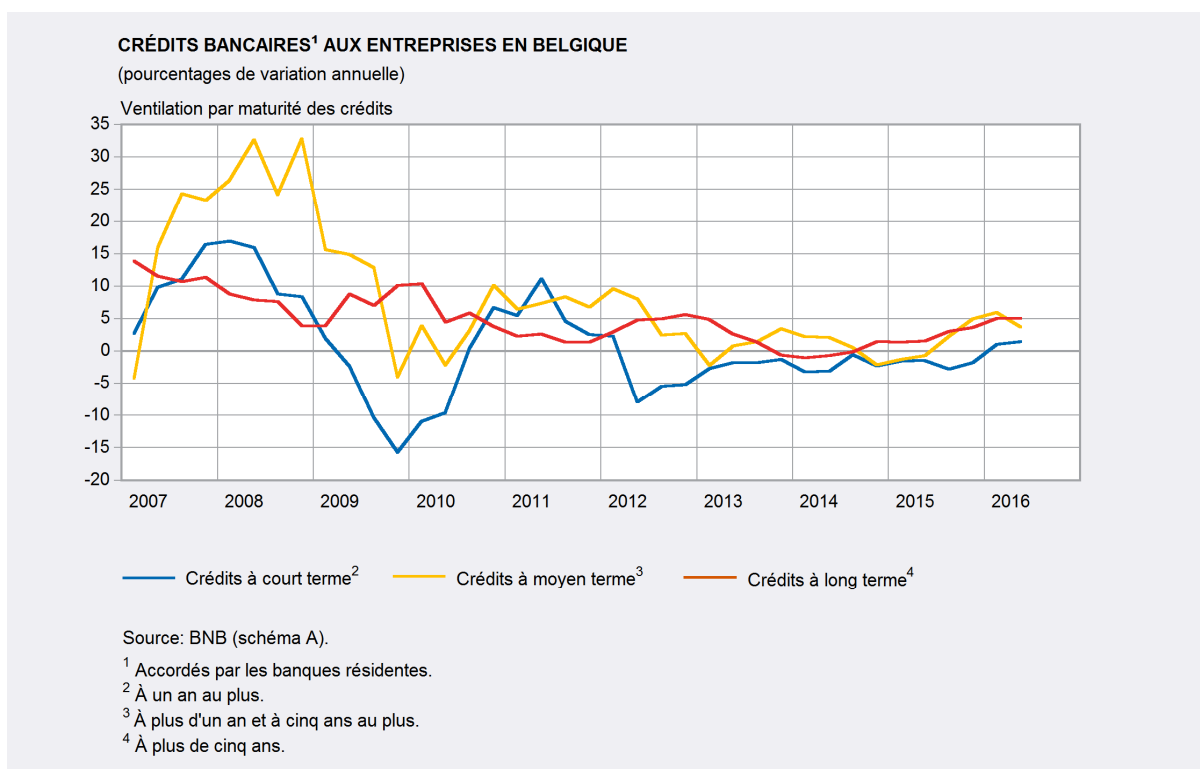
Au deuxième trimestre de 2016¹, le taux de variation annuelle de l'octroi de crédits aux entreprises établies en Belgique par les banques résidentes est demeuré pratiquement semblable à celui enregistré au premier trimestre. Il s'est établi à 3,9 % à la fin de juin, contre 4,0 % à la fin de mars. Ce développement reflète le repli du flux net de crédits au deuxième trimestre. Corrigé des variations saisonnières, celui-ci ne s'est élevé qu'à 50 millions d'euros (contre 1,8 milliard au premier trimestre), après avoir affiché de fortes hausses au cours des trois derniers trimestres.



La progression des crédits diffère néanmoins suivant leur maturité, et elle reste clairement plus prononcée pour les crédits à moyen et à long termes. Le taux de croissance à un an d'écart des crédits à court terme (moins d'un an) a de nouveau augmenté, se chiffrant à 1,5 % à la fin de juin, contre 1,1 % à la fin du trimestre précédent. Celui des crédits à long terme (plus de cinq ans) s'est

¹ Les données relatives à l'évolution des crédits bancaires octroyés par les banques résidentes aux sociétés non financières en Belgique sont à présent établies selon la méthodologie du SEC 2010. L'introduction de nouvelles définitions pour les secteurs des sociétés financières et non financières, conformément à cette nouvelle méthodologie, le reclassement d'unités institutionnelles dans le secteur des administrations publiques et dans le secteur financier à la suite d'une recommandation d'Eurostat et la modification du format de transmission des séries dans le cadre d'une nouvelle réglementation de la BCE ont engendré des changements dans les données de crédit et l'apparition d'une rupture de série dans les données d'encours entre novembre et décembre 2014.

pour sa part légèrement raffermi, passant de 5,0 % à la fin de mars à 5,1 % à la fin de juin. Le taux de variation des crédits à moyen terme (entre un et cinq ans) s'est en revanche inscrit en recul, retombant à 3,8 % au second trimestre de 2016, contre 6,0 % le trimestre précédent.



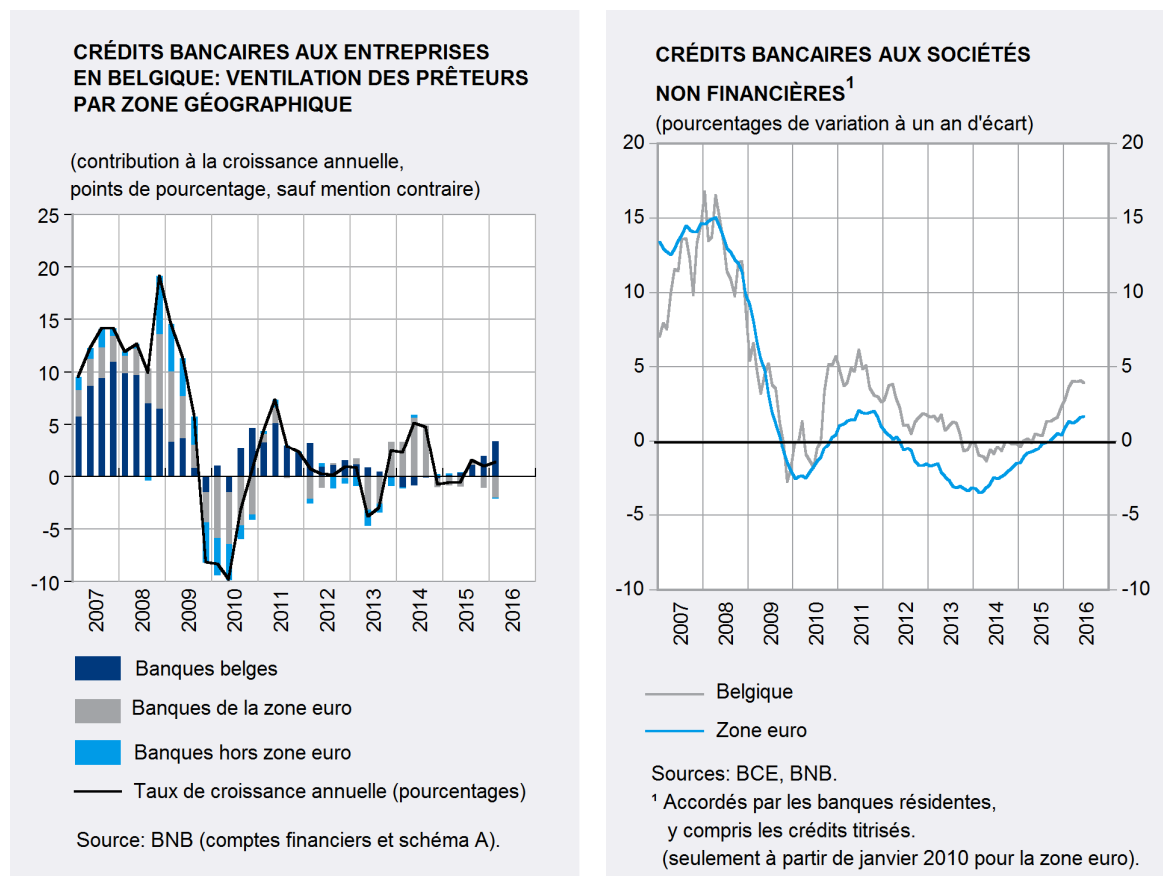
Pour se financer, les entreprises belges peuvent également faire appel aux banques étrangères². Les comptes financiers établis par la Banque sur la base des statistiques de la balance des paiements³ permettent d'appréhender les flux de crédits émanant des banques non résidentes. Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, l'octroi de crédits par les banques étrangères s'est globalement réduit au premier trimestre de 2016. Sur une année, le montant des transactions nettes en provenance des banques de la zone euro (hors Belgique) s'est établi à -2,6 milliards d'euros (pour un encours total de 12,3 milliards), tandis que les flux nets de crédits accordés par les autres banques étrangères n'ont été que légèrement négatifs (-0,1 milliard d'euros) au cours de cette même période (pour un encours de 5,0 milliards). Dès lors, le taux de variation à un an d'écart des crédits bancaires, compte tenu de l'ensemble des crédits de ce type octroyés aux entreprises belges, est ressorti à 1,0 % au premier trimestre de 2016.

Dans la zone euro, l'octroi de crédits aux entreprises s'est raffermi au deuxième trimestre de 2016. En juin, le taux de variation annuelle s'est fixé à 1,7 %, contre 1,2 % à la fin du trimestre précédent. Le taux de variation moyen pour la zone euro continue cependant de masquer une forte hétérogénéité: alors que la majorité des pays, parmi lesquels la France (4,9 %) et la Finlande (4,3 %),

² La notion de banque étrangère (ou non résidente) repose sur le concept de territorialité. Les filiales et succursales de banques étrangères qui possèdent un établissement stable en Belgique sont comprises dans le concept des banques résidentes. L'octroi de crédits par des banques étrangères recouvre donc uniquement celui qui est opéré par des établissements situés à l'étranger.

³ Ces données sont disponibles plus tardivement que celles relatives aux crédits accordés par les banques résidentes. Elles couvrent actuellement une période allant jusqu'au premier trimestre de 2016.

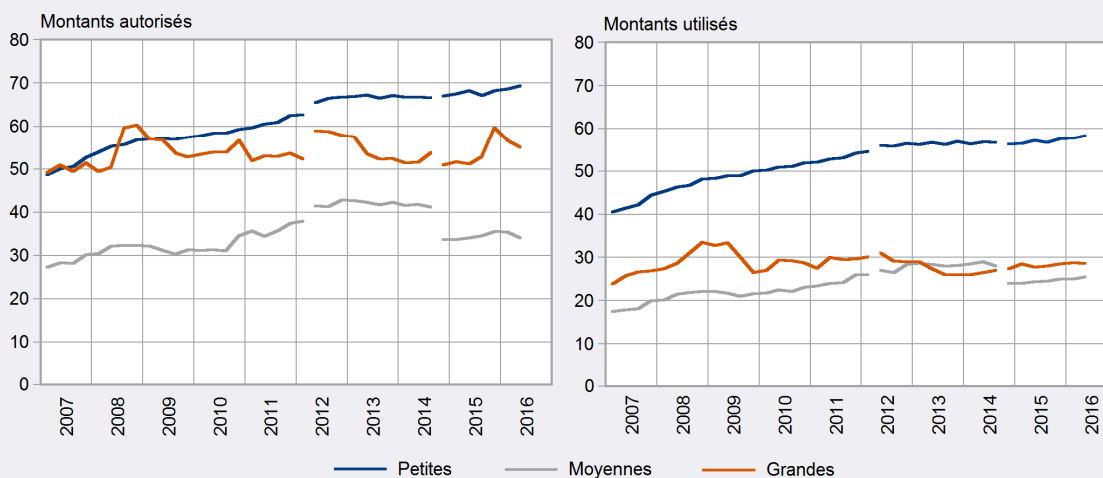
ainsi que, dans une moindre mesure, l'Allemagne (2,5 %) et l'Italie (0,2 %), ont affiché une croissance annuelle positive de l'octroi de crédits bancaires aux entreprises, celle-ci est demeurée négative, parfois de manière significative, dans d'autres États. Cela a été le cas, notamment, en Irlande (-2,6 %), aux Pays-Bas (-2,1 %), au Portugal (-1,7 %), en Espagne (-0,9 %) et en Grèce (-0,4 %).



Les statistiques issues de la Centrale des crédits aux entreprises⁴, qui concernent tant les ouvertures de lignes de crédit que l'utilisation de celles-ci auprès des banques résidentes, permettent d'apprécier non seulement l'évolution des crédits en fonction de la taille des entreprises emprunteuses, mais également celles au sein de leur secteur d'activité et de la région où elles sont installées.

⁴ Les données relatives à la Centrale des crédits aux entreprises sont alimentées en continu par les institutions participantes. Les séries sont susceptibles d'être révisées, et ce sur une période d'un an. Dans les graphiques présentés pour ce commentaire, seules les données antérieures à mars 2015 sont considérées comme définitives. Ces données sont conformes à la méthodologie du SEC 2010 à partir de décembre 2014.

CRÉDITS DES BANQUES RÉSIDENTES AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE: VENTILATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE ^{1 2}
(encours, milliards d'euros)



Source: BNB (Centrale des crédits aux entreprises).

¹ Des changements méthodologiques ont été introduits en avril 2012 en ce qui concerne la collecte des données par la Centrale des crédits. Les données antérieures à cette date ont été réropolées sur la base de ces nouveaux concepts. Il subsiste toutefois une rupture de série entre les premier et deuxième trimestres de 2012 en raison de la prise en compte de l'ensemble des crédits aux sociétés non financières à partir d'avril 2012, alors qu'auparavant les crédits de moins de 25 000 euros ne devaient pas être rapportés. Par ailleurs, le passage du SEC 95 au SEC 2010 entre novembre et décembre 2014, s'il a permis d'attribuer les différentes entités économiques aux secteurs d'activité de façon plus précise et plus rigoureuse, a également introduit une nouvelle rupture de série à cette date.

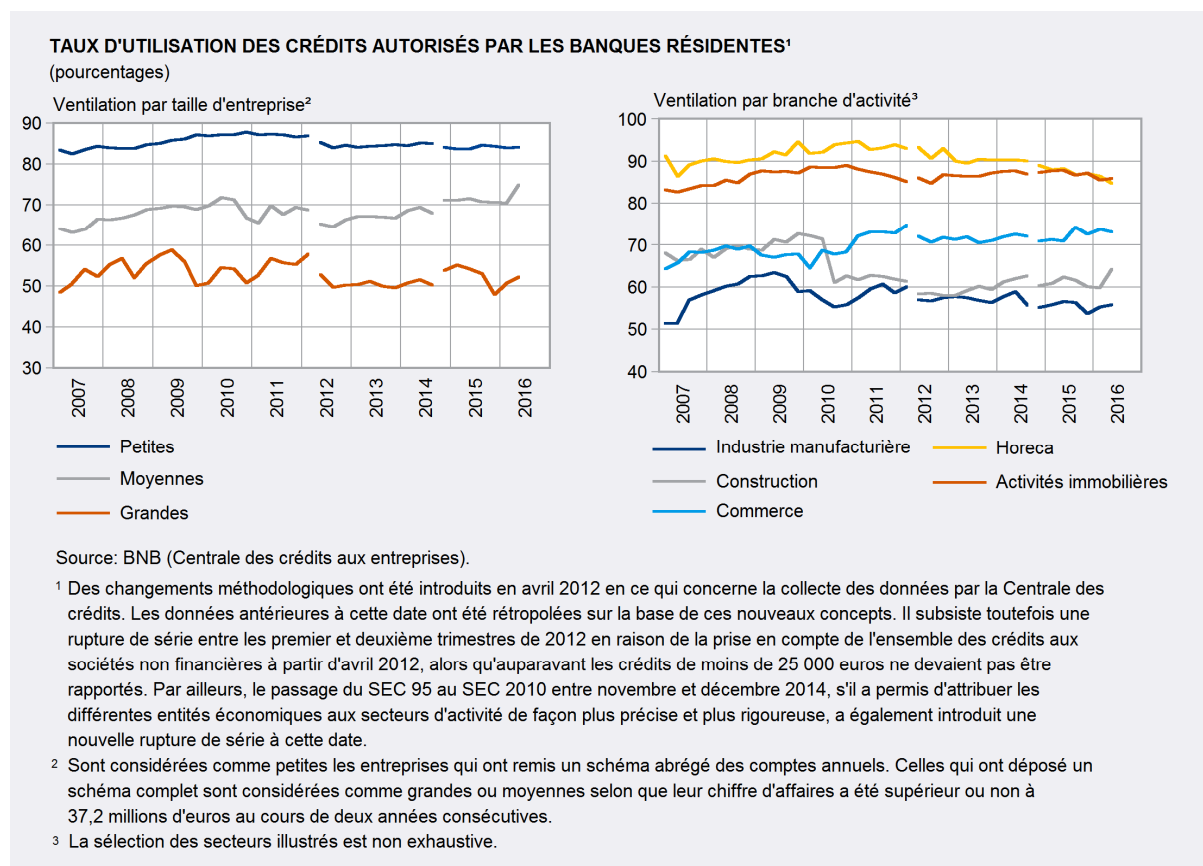
² Sont considérées comme petites les entreprises qui ont remis un schéma abrégé des comptes annuels. Celles qui ont déposé un schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives.

Au total, selon les statistiques de la Centrale des crédits, le montant des lignes de crédit aux sociétés non financières autorisé par les établissements de crédit résidents a atteint 171,4 milliards d'euros à la fin de juin 2016. Le volume des crédits effectivement utilisés par les entreprises s'est quant à lui établi à 123,2 milliards d'euros. Ces prêts ont en grande partie été accordés à de petites entreprises qui, à la fin de juin, concentraient 69,4 milliards d'euros de crédits autorisés et 58,4 milliards de crédits utilisés. Par ailleurs, l'encours des crédits octroyés à des entreprises de taille moyenne se chiffrait à 34,1 milliards d'euros, dont 25,5 milliards de crédits utilisés. Enfin, les entreprises de grande taille comptabilisaient pour leur part 55,1 milliards d'euros de crédits autorisés et 28,7 milliards de crédits utilisés⁵. Le montant moyen des crédits utilisés – calculé pour les entreprises qui avaient effectivement contracté des crédits – se chiffrait à 14,1 millions d'euros par grande entreprise, à 2,2 millions par société de taille moyenne et à 0,2 million par petite entreprise.

Le taux d'utilisation des crédits, qui rapporte le montant des crédits utilisés à celui des crédits autorisés, illustre l'intensité avec laquelle les entreprises sollicitent leurs lignes de crédit. De manière générale, il est inversement proportionnel à la taille des entreprises. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que les petites sociétés ne peuvent guère recourir à d'autres moyens de financement, mais

⁵ La somme des prêts accordés aux petites, moyennes et grandes entreprises est inférieure au total des crédits autorisés ou utilisés répertoriés. Un certain nombre d'entre eux sont en effet octroyés à des entreprises pour lesquelles on ne dispose pas d'informations relatives à la taille (parce qu'elles n'ont pas encore déposé de bilan ou parce qu'elles ne sont pas tenues de le faire). Au total, les crédits octroyés à ces entreprises se chiffraient, en juin 2016, à 12,8 milliards d'euros pour les crédits autorisés et à 10,6 milliards d'euros pour les crédits utilisés.

il peut également être le signe d'une corrélation négative entre la taille de la firme emprunteuse et l'appréciation du risque par les établissements de crédit.



À la fin de juin 2016, le taux d'utilisation des crédits était de 84,1 % pour les petites entreprises, de 74,9 % pour celles de taille moyenne et de 52,2 % pour les grandes. Par rapport à la situation qui prévalait un an auparavant (fin de juin 2015), la progression sensible, de 3,3 points de pourcentage, du degré d'utilisation des firmes de taille moyenne, est principalement attribuable à la baisse des montants des crédits autorisés. Le taux d'utilisation des petites entreprises a augmenté plus modestement, de l'ordre de 0,4 point de pourcentage, tandis qu'il a diminué de 2,1 points de pourcentage pour les grandes sociétés. Cette diminution notable du taux des grandes entreprises est directement liée à la hausse des crédits autorisés à cette catégorie de firmes entre septembre et décembre 2015, ce qui correspond notamment à des lignes de crédits octroyées à des entreprises du secteur de l'industrie manufacturière dans le cadre d'activités de fusion et d'acquisition.

Le taux d'utilisation varie aussi considérablement en fonction de la branche d'activité. Ainsi, les entreprises de l'industrie manufacturière disposent des plus grandes marges en matière de crédits « non utilisés », comme le donne à penser un taux d'utilisation structurellement bas. En revanche, les sociétés de l'horeca ou du secteur de l'immobilier – souvent des PME – se servent généralement d'une plus grande partie des lignes de crédit mises à leur disposition. À la fin de juin 2016, le taux d'utilisation des crédits était de 84,8 % pour les firmes du secteur de l'horeca et de 86,0 % pour celles de l'immobilier, tandis qu'il affichait une valeur intermédiaire pour les entreprises du commerce (64,2 %) et était le plus faible pour les secteurs de la construction et de l'industrie (respectivement 64,2 % et 55,8 %). Par rapport à la fin de juin 2015, le taux d'utilisation a reculé dans la plupart des

branches d'activité, en raison d'une augmentation proportionnellement plus soutenue des lignes de crédit, sauf dans la construction et le commerce, où il a augmenté de respectivement 1,8 et 2,3 points de pourcentage, à la suite d'une contraction des crédits autorisés.

ÉVOLUTION ET IMPORTANCE DES CRÉDITS BANCAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Si la croissance des crédits bancaires utilisés par les sociétés non financières est repartie à la hausse en 2015, elle a aussi été différente suivant les branches d'activité. En moyenne, sur l'ensemble de la période allant du troisième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016, l'expansion des crédits a été relativement modérée dans l'industrie (1,9 %), la construction (2,3 %) et les activités immobilières (3,1 %). Dans le cas de ces deux dernières branches, cette évolution constitue un ralentissement par rapport à la progression des emprunts bancaires observée au cours des années précédentes. L'augmentation des crédits utilisés a été bien plus vigoureuse dans les services d'information et de communication (7,4 %) et dans la branche qui regroupe les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que diverses activités de services aux entreprises (7,9 %). En revanche, les secteurs du commerce, des transports et de l'horeca ont, dans l'ensemble, vu l'encours de leurs crédits utilisés se réduire (-0,2 %).

Croissance des crédits octroyés par les banques résidentes aux sociétés non financières, par branche d'activité
(taux de croissance moyens¹ des crédits utilisés, pourcentages)

	2006-2008	2009-2015	2015T3 - 2016T2
Industrie (hors construction)	3,7	0,3	1,9
Construction	13,3	3,8	2,3
Commerce, transport et horeca	4,8	0,5	-0,2
Information et communication	4,6	3,2	7,4
Activités immobilières	9,0	4,1	3,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services et de soutien	26,7	-1,5	7,9

Source: BNB.

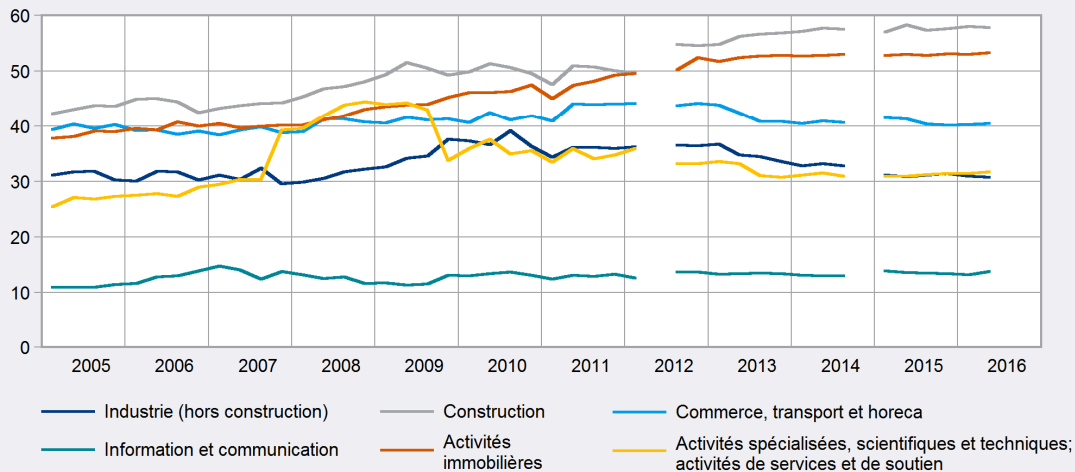
¹ Moyennes géométriques annualisées des taux de croissance trimestrielle. Le deuxième trimestre de 2012 et le quatrième trimestre de 2014, qui sont marqués par une rupture de série, ne sont pas pris en compte.

La croissance des crédits bancaires au cours de cette période d'un an s'est inscrite dans un contexte d'embellie conjoncturelle. Son caractère hétérogène peut en grande partie s'expliquer par le fait que l'amélioration des conditions économiques a elle-même varié d'une branche à l'autre, ce qui s'est répercuté sur la demande de prêts au sein de chacune d'entre elles. Ainsi, la nette augmentation des crédits utilisés par les entreprises actives dans l'information et la communication entre la mi-2015 et la mi-2016 peut être mise en relation avec celle de la valeur ajoutée de ce secteur. Selon les dernières estimations de l'ICN, celle-ci a crû de 6,4 % dans le même intervalle, alors qu'elle ne s'est élargie que de 1,6 % dans le commerce, le transport et l'horeca.

Au-delà des variations imputables à la conjoncture, la dépendance des entreprises vis-à-vis des crédits bancaires, qu'on peut approcher en rapportant l'encours de ces derniers à la valeur ajoutée par secteur, semble elle aussi avoir évolué de façon hétérogène. Depuis trois ans, le recours aux crédits bancaires (exprimé en pourcentage de la valeur ajoutée) s'est réduit dans plusieurs branches d'activité, parmi lesquelles l'industrie, dont le niveau d'endettement vis-à-vis des banques s'était nettement accru avant le début de la crise en 2008. La croissance moins rapide de l'encours des crédits utilisés par les entreprises de cette branche par rapport à celle de leur valeur ajoutée durant

la période récente pourrait dès lors refléter une amélioration de leur position financière. Ce processus n'est cependant pas visible dans tous les secteurs. En particulier, les crédits bancaires dans la construction et les activités immobilières ont continué d'augmenter plus rapidement que leur valeur ajoutée, comme cela était déjà le cas avant le déclenchement de la crise. Ainsi, la dépendance de ces secteurs vis-à-vis des crédits bancaires semble s'être accentuée.

**RAPPORT ENTRE L'ENCOURS DES CRÉDITS BANCAIRES UTILISÉS ET LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE¹,
PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ**
(pourcentages)



Source: BNB.

¹ Somme mobile sur quatre trimestres.

Enfin, on peut également noter que le rapport entre l'encours des crédits bancaires et la valeur ajoutée est sensiblement plus élevé dans ces deux branches, alors qu'il s'avère très faible parmi les entreprises d'information et de communication. Ces écarts peuvent en partie s'expliquer par des différences de taille des firmes. En effet, les entreprises de construction et les sociétés immobilières sont généralement plus petites que celles actives dans l'industrie et les télécommunications. Or, les entreprises de plus petite taille sont généralement plus tributaires des emprunts contractés auprès des banques pour se financer, tandis que les plus grandes sociétés ont plus souvent la possibilité de recourir au financement de marché ou, le cas échéant, à des prêts ou à des apports en capitaux propres provenant d'entreprises liées.

En ce qui concerne les régions, le taux d'utilisation reste en moyenne plus élevé en Wallonie et en Flandre qu'à Bruxelles, principalement en raison de la concentration des sièges sociaux de grandes entreprises sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. À la fin de juin 2016, il atteignait 77 % au Sud du pays et 74,8 % au Nord. À Bruxelles, il se chiffrait à 56,1 %. Comparativement à la situation observée en juin 2015, le taux d'utilisation des crédits a légèrement augmenté en Flandre (de 0,8 point de pourcentage), tandis qu'il a quelque peu fléchi en Wallonie (de 0,1 point de pourcentage). Il a plus nettement diminué à Bruxelles, de 3,1 points de pourcentage, en raison de la forte hausse des crédits autorisés évoquée ci-dessus.

2. Taux d'intérêt

Les taux appliqués par les banques belges et par celles de la zone euro aux nouveaux crédits accordés aux entreprises constituent l'un des principaux déterminants du coût des crédits proposés aux sociétés non financières. Ils sont collectés au travers de l'enquête MIR (cf. <http://www.mfiir.be>).

Les taux d'intérêt de la BCE sont restés inchangés depuis le 16 mars 2016, date effective à partir de laquelle le taux directeur central a été fixé à 0 % et les taux des facilités de dépôt et de prêt marginal ont été établis à, respectivement, -0,4 et 0,25 %. Les taux de référence à court terme sur le marché monétaire n'ont dès lors pas varié de façon significative au deuxième trimestre. Le taux OIS à trois mois n'a concédé que 1 point de base par rapport à son niveau de la fin du mois de mars, pour ressortir à -0,36 % le 30 juin. Les baisses ont été plus substantielles en ce qui concerne les taux à long terme; les rendements des emprunts publics belges à cinq ans se sont à nouveau contractés au deuxième trimestre, jusqu'à retomber à -0,38 % à la fin de juin 2016 (contre -0,19 % à la fin de mars). S'agissant des emprunts publics à dix ans, ce taux était de 0,28 % à la fin de juin, contre 0,50 % à la fin de mars.

Suivant la même tendance que les taux du marché monétaire, les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux crédits bancaires à court terme ont eux aussi légèrement diminué. Par rapport au trimestre précédent, celui appliqué aux crédits dont la valeur était inférieure à un million d'euros a reculé de 3 point de base, se fixant à 1,73 % en juin. Le taux associé aux prêts dont la valeur était supérieure à cette somme a également baissé de 3 points de base, s'établissant à 1,47 %. Le coût des crédits d'échéance moyenne (c'est-à-dire assortis d'un taux fixe, d'une durée comprise entre un et cinq ans et d'un montant inférieur à un million d'euros) a quant à lui augmenté de 3 points de base entre la fin de mars et la fin de juin, passant à 1,61 %. En ce qui concerne le taux des prêts d'échéance longue (c'est-à-dire assortis d'un taux fixe, d'une durée supérieure à cinq ans et d'un montant inférieur à un million d'euros), la tendance baissière s'est poursuivie au deuxième trimestre: celui-ci s'est replié de 17 points de base, à 1,81 %. La marge indicative des banques sur les crédits à moyen terme (approchée par les écarts entre le taux des crédits aux entreprises et les taux OIS⁶ à trois ans) s'est encore quelque peu élargie par rapport à la fin du premier trimestre. Elle est estimée à 204 points de base en juin, contre 196 en mars. Celles estimées pour les prêts à court⁷ et à long termes se sont en revanche légèrement tassées au cours de la même période, revenant, dans le premier cas, de 196 points de base en mars à 194 en juin et, dans le second cas, de 199 à 195 points de base.

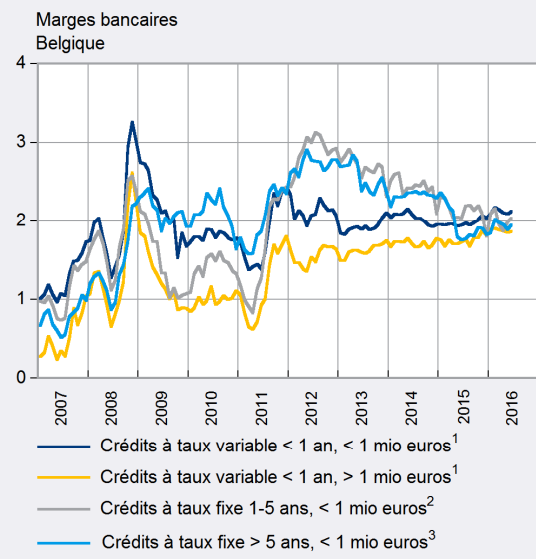
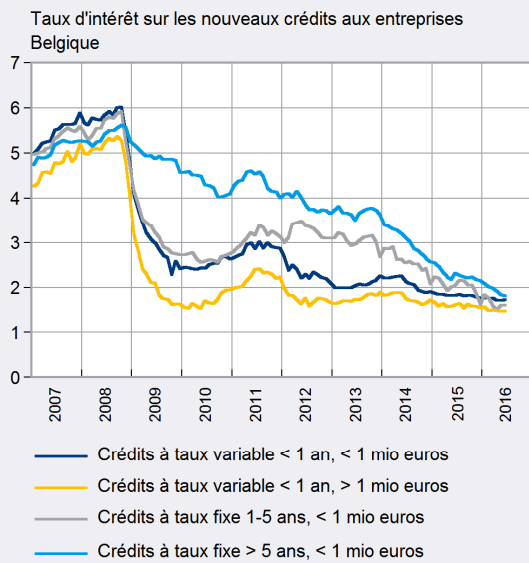
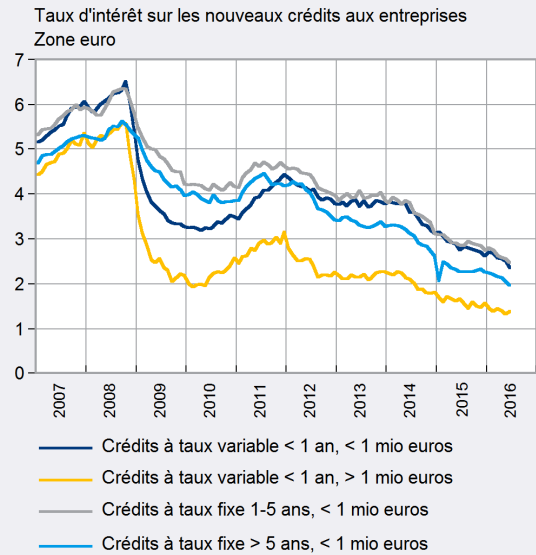
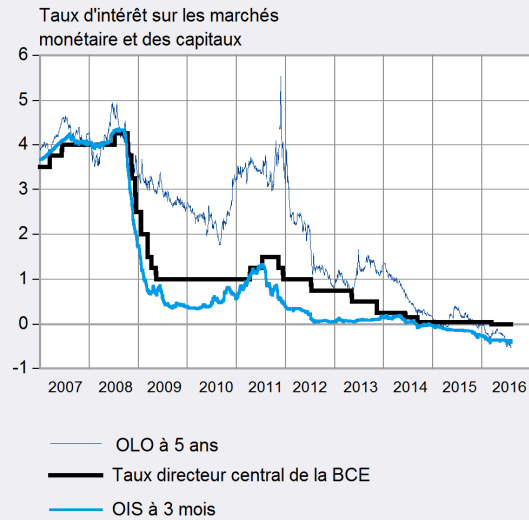
Dans la zone euro, les tarifs appliqués aux crédits bancaires se sont globalement contractés. Les taux des prêts d'échéance courte ont fléchi de, respectivement, 23 et 5 points de base, selon que leur montant était inférieur ou supérieur à un million d'euros, pour ressortir à 2,36 et 1,39 %. Le tarif bancaire des crédits assortis d'un taux fixe, d'une durée comprise entre un et cinq ans et d'une valeur inférieure à un million d'euros a diminué de 16 points de base, retombant à 2,48 %. Enfin, celui des

⁶ Taux swaps au jour le jour (*overnight index swap* - OIS). Il s'agit des taux sur les prêts à des banques très bien notées (*prime banks*). Les taux sur les crédits bancaires à court terme ont été comparés à l'OIS à un an, ceux à moyen terme à l'OIS à trois ans et ceux à long terme à l'OIS à sept ans.

⁷ La marge indicative sur les crédits à court terme est une moyenne pondérée des marges sur les crédits à court terme de plus ou moins d'un million d'euros. La pondération est calculée sur la base d'une moyenne lissée sur 12 mois des flux bruts de crédits (données MIR).

crédits d'une durée supérieure à cinq ans et d'une valeur inférieure à un million d'euros s'est fixé à 1,97 % (-20 points de base par rapport à la fin du trimestre précédent).

TAUX SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET DES CAPITAUX, TARIFS BANCAIRES ET MARGES
(pourcentages)

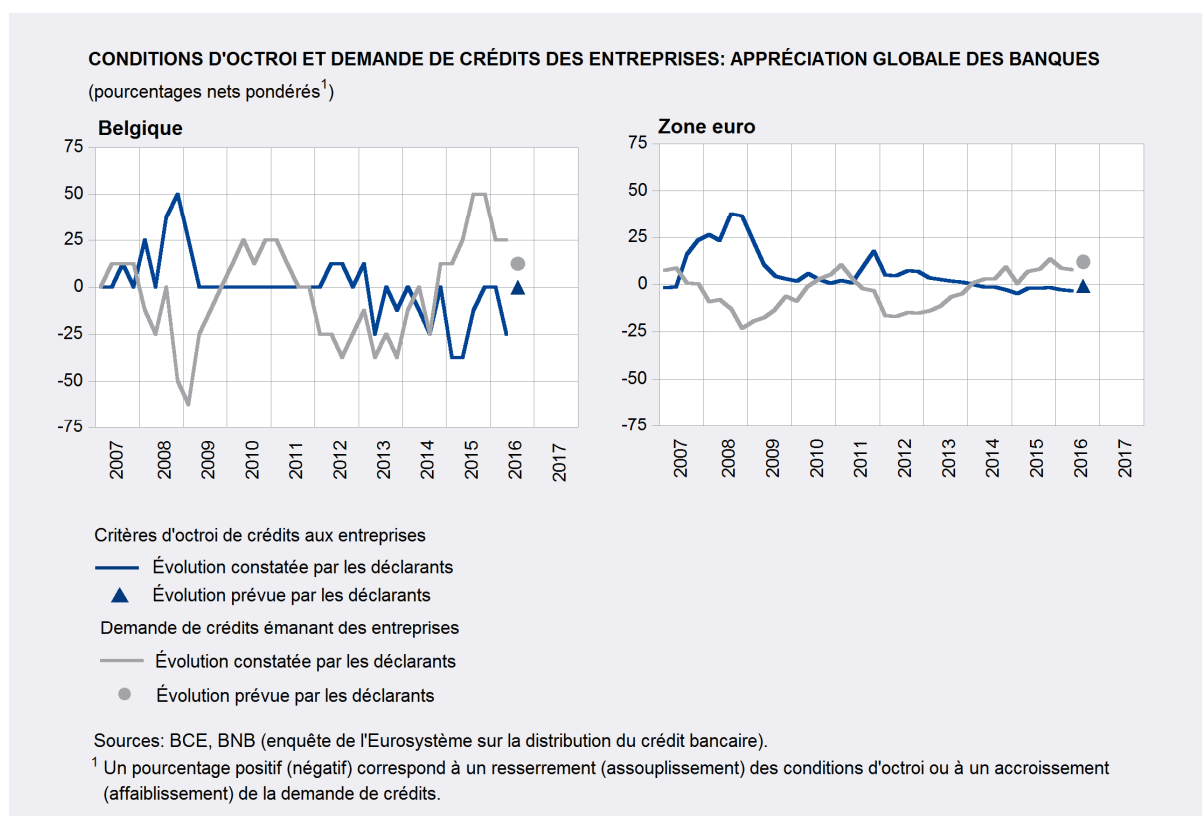


¹ Par rapport à l'OIS à 1 an.
² Par rapport à l'OIS à 3 ans.
³ Par rapport à l'OIS à 7 ans.

Sources: BCE, Thomson Reuters Datastream, BNB (enquête MIR).

3. Enquêtes sur les conditions de crédit

L'enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire (cf. http://www.nbb.be/doc/DQ/BLS/fr/BLS_home.htm) fournit des informations qualitatives sur l'évolution des critères d'octroi et de la demande de crédits, ainsi que sur les facteurs qui les sous-tendent.

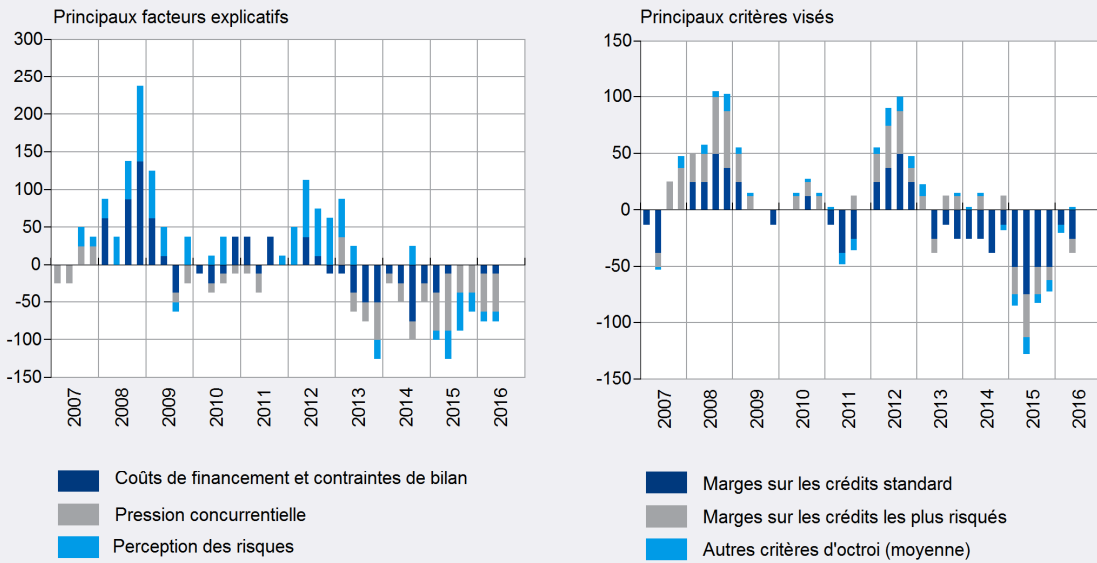


Au deuxième trimestre de 2016, les réponses apportées par les quatre grandes banques belges interrogées dans le cadre de cette enquête laissent entrevoir un nouvel assouplissement des critères d'octroi de crédits aux entreprises. De leur côté, les établissements de crédit de la zone euro ont, dans l'ensemble, fait état d'un modeste relâchement de leurs critères sur toutes les catégories de crédits. L'hétérogénéité en la matière est restée contenue entre les États de la zone euro. Dans la plupart d'entre eux, les banques ont globalement gardé constants ou assoupli leurs critères d'octroi de crédits. Seules les banques grecques les ont rendus plus stricts.

En Belgique, les banques participantes identifient l'alourdissement de la pression concurrentielle (celle qu'elles ressentent de la part des autres établissements bancaires et celle qu'exercent les marchés financiers), l'atténuation de la perception des risques (en particulier des perspectives liées à l'activité économique générale) ainsi que le développement propice de leurs coûts de financement comme des facteurs influençant favorablement les conditions de crédit.

**CONDITIONS D'OCTROI DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE:
PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS ET CRITÈRES VISÉS**

(pourcentages nets pondérés¹)



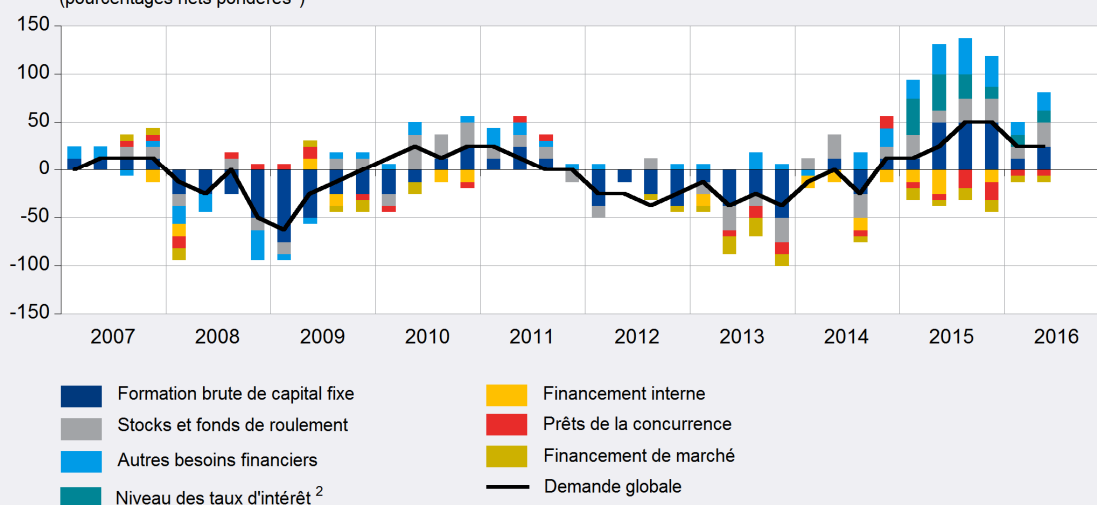
Sources: BCE, BNB (enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire).

¹ Un pourcentage positif (négalif) correspond à un facteur qui a contribué au resserrement (à l'assouplissement) des conditions d'octroi ou à un critère par lequel ce resserrement (cet assouplissement) s'est manifesté.

L'assouplissement des critères d'octroi de crédits au deuxième trimestre de 2016 est allé de pair avec des évolutions positives de plusieurs déterminants monétaires et non monétaires. Les banques déclarantes ont en effet rapporté un rétrécissement des marges, tant sur les crédits standard que sur les crédits les plus risqués, qu'ils soient proposés aux grandes entreprises ou aux PME. Les établissements de crédit ont, dans l'ensemble, également signalé avoir allégé les conditions relatives au volume des montants prêtés, mais ils ont toutefois procédé à un relèvement des frais autres que ceux liés aux intérêts. Ils se montrent en outre plus stricts en ce qui concerne la durée des crédits. Globalement, pour le troisième trimestre de 2016, les banques belges s'attendent à ce que leurs critères d'octroi de crédits restent stables, tandis que celles de la zone euro prévoient un relâchement modéré.

Par ailleurs, en Belgique, les banques ont fait état d'un accroissement de la demande de crédits au deuxième trimestre de 2016. Ce dernier serait attribuable tant aux grandes entreprises qu'aux PME. Selon les établissements de crédit interrogés, la hausse de la demande est imputable à plusieurs facteurs, en particulier à l'augmentation des besoins de financement liés aux investissements, aux activités de fusion et d'acquisition et à la gestion des stocks et du fonds de roulement dans un contexte de bas niveau des taux d'intérêt. En revanche, les prêts accordés par d'autres institutions bancaires et le recours au financement de marché par des émissions de titres de créance auraient exercé une influence inverse en contenant quelque peu la demande. Pour le troisième trimestre de 2016, les banques belges prévoient une nouvelle expansion de la demande de prêts des PME, tandis que celle des grandes entreprises devrait rester stable.

DEMANDE DE CRÉDITS DES ENTREPRISES EN BELGIQUE: PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS
(pourcentages nets pondérés¹)



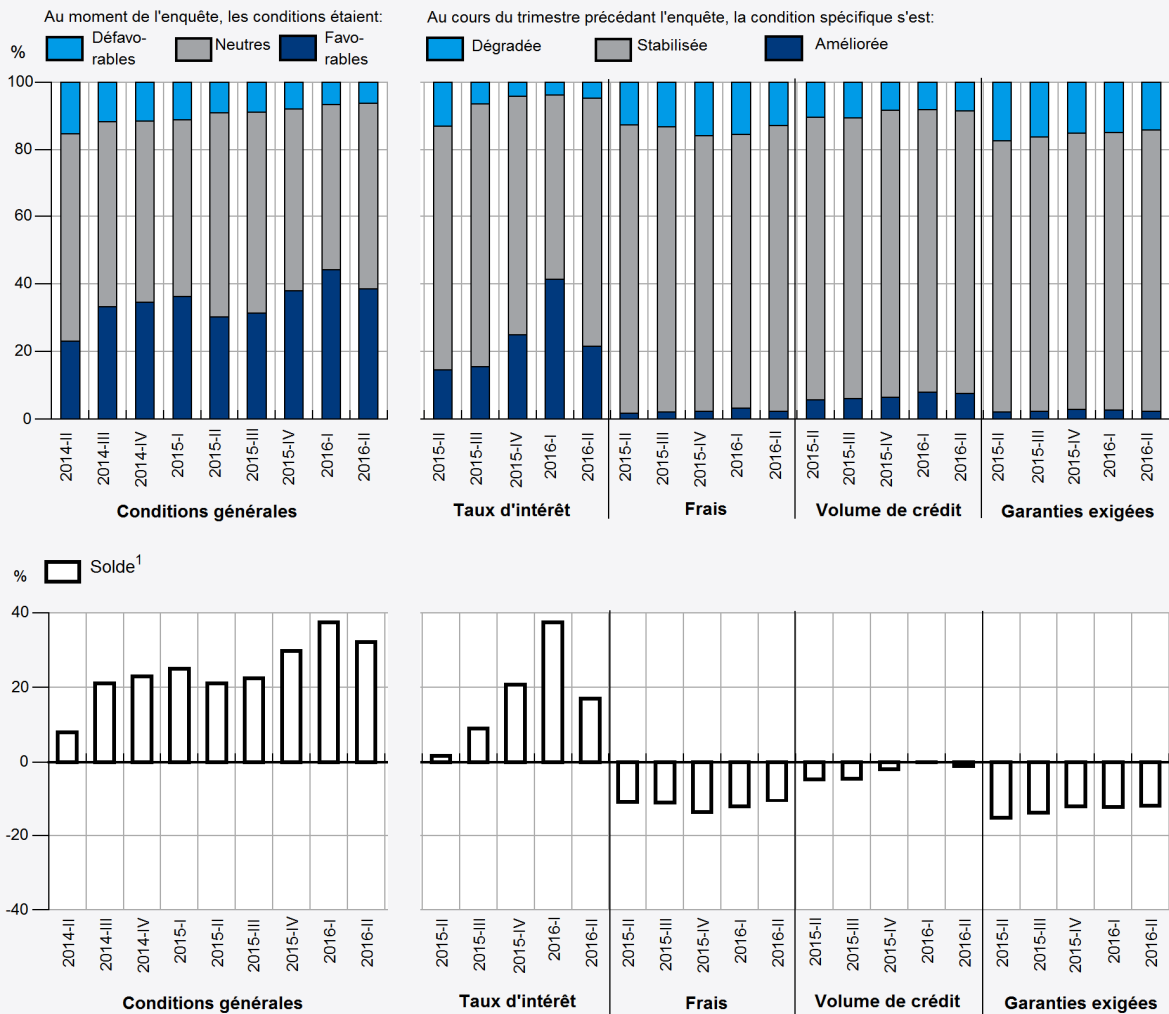
Sources: BCE, BNB (enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire).

¹ Un pourcentage positif (négatif) correspond à un facteur qui a contribué à l'accroissement (affaiblissement) de la demande de crédits.

² Ce facteur a été ajouté dans l'enquête au premier trimestre de 2015.

Les banques de la zone euro ont également rapporté un raffermissement de la demande de crédits au deuxième trimestre de 2016, soutenu à la fois par les grandes entreprises et par les PME. Comme en Belgique, il serait dû à l'accroissement des besoins de financement liés à un grand nombre de facteurs (gestion des stocks et du fonds de roulement, restructuration des dettes, niveau des taux d'intérêt, fusions et acquisitions ainsi qu'investissements). Il aurait toutefois été légèrement atténué par les financements alternatifs disponibles. Les établissements de crédit de la zone euro anticipent une nouvelle accélération de la demande de crédits au troisième trimestre de 2016, tant par les grandes entreprises que par les PME.

APPRÉCIATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT PAR LES ENTREPRISES: RÉSULTATS GLOBAUX



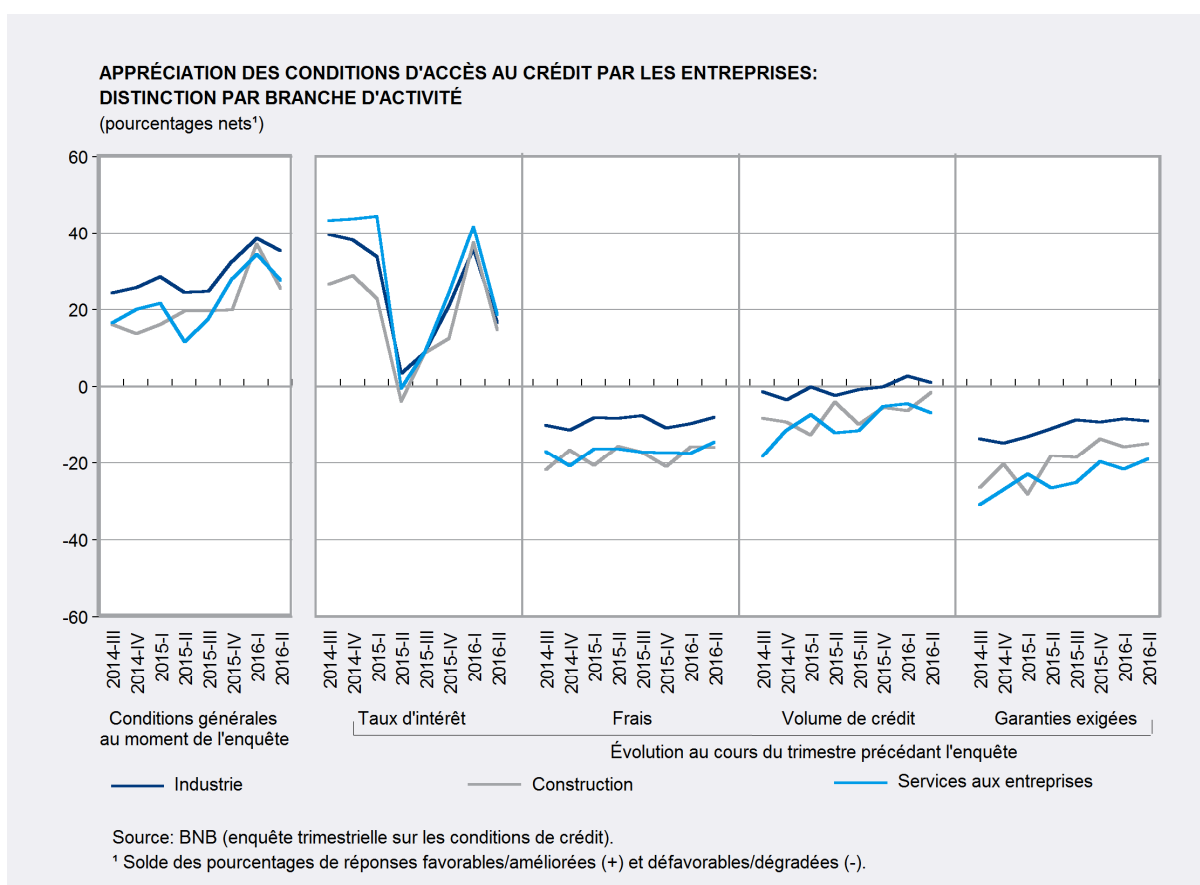
Source: BNB (enquête trimestrielle sur les conditions de crédit).

¹ Solde des pourcentages de réponses favorables/améliorées (+) et défavorables/dégradées (-).

Il ressort de l'enquête réalisée par la Banque⁸ en juillet 2016 que les chefs d'entreprise ont, et ce depuis deux ans, une perception positive des conditions générales d'accès aux crédits bancaires. La part des entreprises de l'industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises qui jugeaient favorables les conditions d'accès à de nouveaux crédits bancaires s'est établie à 38,5 %, tandis que 6,3 % d'entre elles les ont considérées comme défavorables. Au total, le solde net des réponses des chefs d'entreprise s'est élevé à 32,2 %, ce qui est toutefois moins qu'au trimestre précédent (37,5 %). Ce recul est observé dans chacune des branches d'activité prises en compte dans

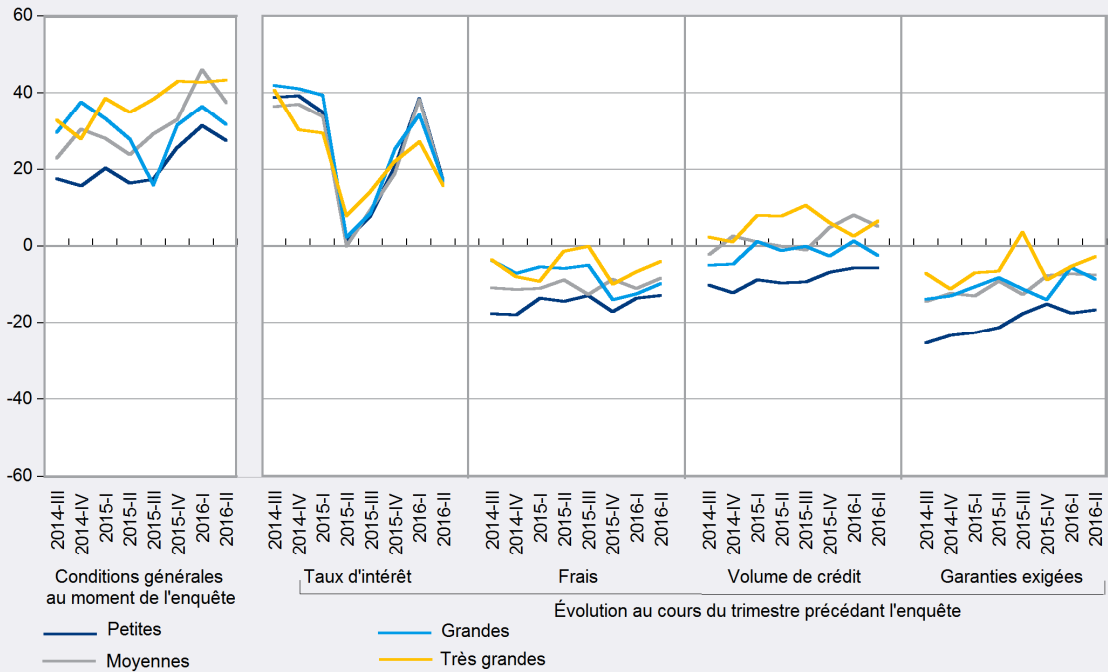
⁸ Dans le cadre de cette enquête, on demande aux entreprises de se prononcer sur deux questions. La première porte sur les conditions de crédit au moment de l'enquête (« Les conditions auxquelles vous pourriez faire appel au crédit auprès des banques vous semblent-elles actuellement: favorables, neutres ou défavorables? »). Dans le commentaire, les réponses à cette question sont traitées sous l'intitulé « Conditions générales ». La seconde question porte sur les évolutions constatées au cours du trimestre précédant l'enquête (amélioration, stabilisation ou dégradation des conditions), et les réponses sont ventilées selon des critères spécifiques (taux d'intérêt, autres frais, volume de crédit, garanties exigées). Les réponses à cette question sont commentées critère par critère.

l'enquête, à savoir l'industrie, la construction et les services aux entreprises. La satisfaction relative aux mouvements du taux d'intérêt, mesurée par le solde des opinions favorables et défavorables, reste positive dans l'ensemble, mais elle a diminué par rapport aux résultats de l'enquête réalisée en avril (16,9 %, contre 37,4 %), une grande majorité des chefs d'entreprise (73,8 %) ayant évalué la dynamique du taux d'intérêt comme neutre lors de la dernière vague de l'enquête. Pour ce qui est des conditions non monétaires d'octroi de crédits, les chefs d'entreprise ont globalement fait état d'une détérioration sur le plan du volume des crédits. Leur appréciation des conditions relatives aux frais annexes et aux garanties exigées s'est en revanche quelque peu améliorée. Il convient par ailleurs de noter que, pour l'ensemble des critères non monétaires (volume, frais et garanties), les soldes des réponses se situent à des niveaux nettement supérieurs à leur moyenne depuis 2009 (date du début de l'enquête trimestrielle).



Le repli de la satisfaction des conditions d'accès au crédit est observé pour les entreprises de petite, moyenne et grande tailles. Les entreprises de très grande taille interrogées ont toutefois fait état d'une amélioration, qui peut s'expliquer par des conditions d'octroi plus souples, principalement en ce qui concerne les volumes de crédits. Comme pour les autres catégories de taille, l'appréciation des taux d'intérêt est devenue également moins favorable du point de vue des plus grandes entreprises. Au total, le solde des appréciations favorables des conditions de crédit en avril était de 27,6 % pour les petites entreprises, de 37,5 % pour les entreprises de taille moyenne, de 31,7 % pour les grandes et de 43,4 % pour les très grandes.

**APPRECIATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT PAR LES ENTREPRISES:
DISTINCTION PAR TAILLE D'ENTREPRISE¹**
(pourcentages nets²)



Source: BNB (enquête trimestrielle sur les conditions de crédit).

¹ Petites = 1-49 travailleurs; moyennes = 50-249 travailleurs; grandes = 250-499 travailleurs; très grandes = 500 travailleurs ou plus.

² Solde des pourcentages de réponses favorables/améliorées (+) et défavorables/dégradées (-).